# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# **SECTION 1: IDENTIFICATION**

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: Alcool d"isopropyle 70%

Code(s) du produit

: Aucun assigné.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Solvant; Réactif

Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement

Restriction d"usage: Aucune connue

Famille chimique

Nom, adresse, et numéro de telephone du

fournisseur:

Nom, adresse, et numéro de téléphone du

fabricant:

Consulter le fournisseur.

Canadian Alcohol Co

4120 Midland Ave Agincourt, ON, Canada M1S 3B9

No. de téléphone du fournisseur : 416-293-0123

No. de téléphone en cas d'urgence

: No tél. d'urgence 24 h (613) 996-6666 (CANUTEC)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

## Classification du produit chimique

Liquide transparent incolore. Odeur d'alcool.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Liquides inflammables - Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation - Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcortiques)

# Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger





Mot indicateur

DANGER!

# Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### Conseils de prudence

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes nues et des surfaces chaudes, - Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terrre et l'aison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d"éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l"irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre chimique, CO2 ou mousse d'alcool pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

## **Autres dangers**

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: L"ingestion peut provoquer une irritation de l"appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle.

# SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### Mélange

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	No CAS	Concentration (% en poids)	į
Alcool isopropylique	Alcool d"isopropyle 2-propanol	67-63-0	70.00	

#### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

: Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas provoquer le Ingestion vomissement. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Inhalation En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation ou les symptômes Contact avec la peau apparaissent, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, un larmoiement, une tuméfaction et une vision trouble. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l"irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Risque de causer la dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. L"ingestion peut provoquer une irritation de l"appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque d"être un danger à l"aspiration. L"aspiration dans les poumons durant l"ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique. Ce produit est un dépresseur du SNC.

# SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

 Utiliser de l'eau pulvérisée ou une fine bruine, des mousses, du dioxyde de carbone ou un agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d inflammabilité

Liquide et vapeurs très inflammables Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers des sources d'ignition et causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Décharges électrostatiques, chocs, friction et chaleur peuvent enflammer la matière chimique exposée.

# Classification d inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Liquides inflammables - Catégorie 2

# Produits de combustion dangereux

: Monoxyde de carbone; dioxyde de carbone; vapeurs, gaz ou particules toxiques.

## Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Combattre les incendies à partir d'une distance sécuritaire. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n"y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

# Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Équipement de protection individuel: voir section 8.

# Précautions pour la protection de l'environnement

: Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenez et absorbez le liquide renversé avec le matériel absorbant inerte et non-combustible (par exemple sable, vermiculite) puis placez le matériel dans les récipients ouverts et non scellés. Pour l'élimination des déchets, consulter Section 13 de la FDS.

#### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

# SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas avaler ou ingérer. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l''écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d''outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mettre à la terre tout l'équipement de transfert de contenants. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

#### Conditions d'un stockage sûr

Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l"écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles

Oxydants forts; Acides forts. : Métaux alcalins; Aluminium. . .

# SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Limites d,exposition: Nom chimique ACGIH TLV OSHA PEL TWA STEL PEL STEL Alcool isopropylique 200 ppm 400 ppm 400 ppm (980 mg/m³) P/D mg/m³)

## Contrôles de Lexposition

#### Ventilation et mesures d'ingénierie

: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

# Protection respiratoire

: Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l"air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

#### Protection de la peau

: Porter des gants de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

# Protection des yeux/du visage

 Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité avec les écrans latéraux ou lunettes à coques antiéclaboussures.

#### Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. D'autres équipments peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

## Considérations générales d'hygiène

Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

# SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide transparent incolore.

Odeur : Alcool

Seuil olfactif : Pas disponible.

pH : P/D Point de fusion/point de congélation

: <- 89°C (--128.2°F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: >82.5°C (180.5°F)

Point d'éclair : >13°C (-55.4°F)
Point d,éclair, méthode : coupelle fermée

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: Pas disponible.

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. Limite inférieure d inflammabilité (% en vol.)

: 2.5%

Limite supérieure d\_inflammabilité (% en vol.)

: 12%

Propriétés comburantes : Aucun(e).
Propriétés explosives : Non-explosif
Tension de vapeur : 24.7 (100%)
Densité de vapeur : Pas disponible.

Densité relative / Poids spécifique

: Pas disponible.

Solubilité dans l'eau : Complet

Autres solubilité(s) : Soluble dans la plupart des solvants organiques (par exemple l'éthanol, l'acétone,

l'éther diéthylique, le chloroforme).

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: Pas disponible.

Température d'auto-inflammation

: >399°C (750.2°F)

Température de décomposition

: Non applicable.

Viscosité : Pas disponible.

Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

: N"est normalement pas réactif.

Stabilité chimique

: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et

d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

: Tenir à l'écart d'une chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles ou autres sources possibles d"inflammation. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter la chaleur, les flammes nues, les étincelles, l'électricité statique et l'équipement électrique.

Matériaux incompatibles

Matières incompatibles (voir Section 7).

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se réferer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

# SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

# Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation Voies d'entrée - peau et yeux : OUI Voies d'entrée - ingestion Voies d exposition - absorption cutanée

: NON

## EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

Risque de causer une irritation du nez, de la gorge, des muqueuses et de la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

Signes et symptômes - ingestion

: Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Risque d"être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer une légère irritation de la peau.

Signes et symptômes - yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure picotements.

larmoiement, rougeur, oedème et une vision floue.

#### Risque d'effets chroniques sur la santé

Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

Mutagénicité

N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

# Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N"est pas sensé avoir d"autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière

: N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Effets spécifiques sur organes cibles

 Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire) Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcortiques)

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Non classifié comme ayant une toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée.

# Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

	CL50(4hr)		DL50
Nom chimique	inh, rat	(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Alcool isopropylique	17 000 ppm (41.8 mg/L) (vapeur)	4720 mg/kg	12 890 mg/kg

# Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

# SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Toutefois, il ne faut pas exclure la possibilité que les déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

#### Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons				
·	:	CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M		
Alcool isopropylique	67-63-0	9640 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).		
Composants	No CAS	Toxicit	té pour les daphnias			
·	: :	CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M		
Alcool isopropylique	67-63-0	> 10 000 mg/L/24hr (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).		
Composants	No CAS	Toxici	té pour les algues			
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M		

P/D

# Persistance et dégradabilité

Alcool isopropylique

: Facilement biodégradable.

67-63-0

# Potentiel de bioaccumulation

: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

P/D

Aucun(e).

Page 8 de 11

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)		
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	0.05	1.0		
Mobilité dans le sol : Effets nocifs divers sur l <sub>,</sub> envird	Il n"existe pas d"information disponible pour le prod onnement	luit lui même.		
:	Il n"existe pas d"information disponible pour le prod	fuit lui même.		
SECTION 13. DONNÉES SUR	R L'ÉLIMINATION			

# Manipulation en vue de l'élimination

: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux. provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d <sub>,</sub> expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emball -age	Étiquette	
Canada (TMD)	UN1219	ISOPROPANOL	3	II	8	
Canada (TMD) Informations supplémentaires		quantité limitée possible dans des récipients de trans e masse brute d'au plus 30 kg.	sport d'au plus 1.0 L d	ans des em	ballages	
Les États-Unis (DOT)	UN1219	ISOPROPANOL; or ISOPROPYL ALCOHOL	3	II	₹ <u>₹</u>	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	For limited qual	ntity and other exemptions see section 173.150.				
ICAO/IATA	UN1219	Isopropanol; or Isopropyl alcohol	3	II	(A)	
ICAO/IATA  Informations supplémentaires	Refer to IATA/I	CAO packaging instruction.				
IMDG	UN1219	ISOPROPANOL; or ISOPROPYL ALCOHOL	3	11	(A)	
IMDG Informations supplémentaires	Refer to the IM	DG regulations for more information.				

# Précautions particulières à prendre par l<sub>,</sub>utilisateur

: Tenir à l''écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

# Dangers pour lenvironnement

Ce produit ne respecte pas les critères d"un mélange étant dangereux pour l"environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

# Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

# SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

# Renseignement fédéral É.-U:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants No CAS Inventor		CERCLA Reportable	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical		
	Inventory	Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	Hazardous Substance, 40 CFR 355:	Toxic chimique	concentration de minimis	
Alcool isopropylique	67-63-0	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Oui	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable; Irritation oculaire; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

#### Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

	No CAS	California Proposition 65			Liste d'état "Right to Know"				
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Alcool isopropylique	67-63-0	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

## Canadian Information:

Classification SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit. Tous les ingrédients sont présents sur la liste DSL.

# Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	No CAS	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	Present	Présent	(2)-207	KE-29363	Present	HSR001180

# SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CA: California

CAS: Chemical Abstract Services

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

of 1980

CFR: Code of Federal Regulations SNC: Système nerveux central

ACNOR: Association canadienne de normalisation

DOT: Department of Transportation EPA: Environmental Protection Agency

HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les

matières dangereuses)

HSDB: Hazardous Substances Data Bank

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

Inh: Inhalation

IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées

CL: Concentration létale

DL: Dose létale MA: Massachusetts MN: Minnesota S/O: Sans objet P/D: Pas disponible

NFPA: National Fire Protection Association

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NJ: New Jersey

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PA: Pennsylvania

PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)

RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

RI: Rhode Island

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STEL: Limite d"exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada

TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values) TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

#### Références

: 1. ACGIH, valeurs limites d"exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d"exposition biologiques pour 2017.

Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
 Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2017

(CHEMpendium, RTECS, HSDB). 4. Fiches signalétiques du fabricant.

5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017

6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017

7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

#### Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/08/2017

#### Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### Préparée pour:

Canadian Alcohol Co/Calsco Solvents Ltd. 4120 Midland Ave Agincourt, ON, Canada, M1S 3B9 Telephone: (416) 293 0123



# Canadian Alcohol Co.

## Préparée par:

ICC The Compliance Center Inc.
Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com



#### **DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Canadian Alcohol Co. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Canadian Alcohol Co. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Canadian Alcohol Co.

#### **FIN DU DOCUMENT**